

Questions orales

L'hon. Judd Buchanan (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que nous soyons revenus sur notre parole. De toute évidence, il y a chevauchement. La question des ressources est très importante en ce qui concerne la forme des prévisions budgétaires, qui relève du secrétariat du Conseil du Trésor.

Comme le député l'a fait remarquer, le contrôleur général s'intéresse à la fois à la gestion financière et à la forme du budget. Les deux hommes discutent actuellement de la question et je suis certain qu'ils arriveront à une solution satisfaisante.

M. Andre: Monsieur l'Orateur, j'invite le ministre à consulter le témoignage de son prédécesseur devant le comité permanent des prévisions budgétaires en général au moment de l'adoption du bill sur le contrôleur général. A cette époque, tout en refusant de définir les fonctions de celui-ci dans la mesure, son prédécesseur avait pris certains engagements quant aux pouvoirs qui lui seraient confiés.

Quelle assurance peut-il nous donner maintenant qu'on ne limitera pas encore davantage les pouvoirs dont le contrôleur général a besoin pour remplir le mandat important que lui confère le rapport du vérificateur général?

● (1500)

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, nous n'avons nullement l'intention de saper les pouvoirs du contrôleur général. Afin d'éviter toute confusion, j'aimerais préciser que la présentation du budget des dépenses a trait tant à l'utilisation des ressources qu'à l'administration financière et qu'elle ne relève donc pas exclusivement du contrôleur général.

M. Alexander: Qui est le patron?

M. Buchanan: Donc, la présentation du budget des dépenses touche de très près, et en permanence, le secrétariat, autrement dit le secrétaire du Conseil du Trésor, et le contrôleur général.

* * *

LE PIPE-LINE DU NORD

LE DÉLAI PRÉVU DANS LA CONSTRUCTION DU PIPE-LINE— L'ENTENTE CANADO-AMÉRICAIN

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question qui vient se greffer à celle du président du comité permanent des pipe-lines du Nord. Il y a deux semaines que j'attends l'occasion de poser cette question au ministre chargé des pipe-lines du Nord, mais comme il est absent, et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien aussi, j'adresserai ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Étant donné la réponse que le ministre a donnée à un député assis du même côté de la Chambre que lui et puisque l'on sait depuis peu que la construction du pipe-line de la route de l'Alaska ne sera pas terminée dans les délais prévus, le ministre peut-il confirmer qu'il faudra attendre jusqu'en 1983, 1984 et 1985 pour l'entrée en exploitation de ce pipe-line? S'il peut confirmer à titre officiel qu'il y aura un retard d'au moins un an, peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention de se mettre en rapport par écrit avec le gouvernement américain

afin de modifier les clauses de l'accord international sur ce pipe-line?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, je comprends l'inquiétude du député au sujet de la marche des événements. Nous aussi, nous nous inquiétons des problèmes de réglementation chez nos voisins du sud. Récemment, on m'a informé que la Commission fédérale de réglementation de l'énergie avait rendu une décision quant aux coûts de transformation du gaz de la baie Prudhoe, et c'est là l'un des problèmes à régler d'abord. Il s'agit des répercussions de l'exploitation du gaz de l'Alaska sur les producteurs de gaz de l'Alaska.

Le processus n'est pas terminé. On me dit que la décision est sujette à révision jusqu'au 9 mars, je crois, et qu'il y a ensuite une période de deux semaines au cours de laquelle on peut présenter des instances.

J'espère vivement que les autorités des États-Unis pourront régler cette question fondamentale du prix que devront payer les producteurs de l'Alaska, mais tant que cette question et celle du prix au consommateur ne seront pas réglés, il y aura des problèmes et des retards, et il ne sera pas possible de mettre au point un plan de financement.

M. l'Orateur: J'allais accorder la parole au député de Winnipeg-Nord-Centre pour mettre fin à la période des questions lorsque j'ai autorisé la dernière question qui, tout à fait légitimement, a pris plus de temps que je ne prévoyais. Je me demande si le député de Winnipeg-Nord-Centre pourrait se limiter à une seule question pour terminer la période des questions.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA PRÉSENTATION DE MESURES POUR RELEVER LES PENSIONS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Jeudi dernier, j'ai interpellé le leader adjoint du gouvernement et l'ai prié de convaincre le leader du gouvernement à la Chambre et ses collègues du cabinet de présenter, au cours de la session actuelle, des mesures concernant les anciens combattants. Il m'a dit de m'adresser au ministre.

C'est donc ce que je fais. Étant donné qu'il reste trois ou quatre points en suspens, entre autres la règle du 48 p. 100, la révision de la loi sur les allocations aux anciens combattants, la nécessité de mettre en rapport le taux de la pension d'invalidité et le traitement composite qui est versé dans la Fonction publique, et ainsi de suite, qu'il conviendrait d'étudier d'ici la fin de la législature actuelle, le ministre s'efforcera-t-il de présenter au cabinet un ou plusieurs de ces points afin que le Parlement puisse les examiner, dans l'intérêt de nos vétérans, d'ici la fin de la session?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je sais que le député s'intéresse grandement aux affaires des anciens combattants et je lui en suis très reconnaissant. Pour ce qui est des points qu'il a signalés, ils sont tous à l'étude, et nous serions très heureux de